Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_10-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°9 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Modifications du catalogue des tarifs municipaux

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_10-DE

Ville de Thiers

C.M. 25.04.2023
- N° 9 –

MODIFICATIONS DU CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 08/06/2020 actualisation le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
- **Vu** la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 08/12/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 22/02/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- **Vu** la délibération du 14/03/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux.

- **Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir les modifications ou les ajouts suivants :
  - Tarifs année civile :
    - Un ajout de tarif pour la location de la Salle BARTOK pour un montant de 241 euros par jour d'utilisation ;

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES à l'année civile			
Objet	**Libellés**	**Ancien Tarif**	**Nouveau tarif**
La location des salles municipales est gratuite pour les associations thiernoises et gratuites une fois par an pour les CE thiernois			
Salles municipales			
SALLE BARTOK	**Salle Bartok (par jour d'utilisation)**		
	- associations loi 1901 à vocation culturelle et musicale		**gratuité**
	- Autres utilisateurs		**241,00**

  - Tarifs musée année civile +1 :
    - Modification de l'intitulé d'un ouvrage suite au changement d'éditeur de l'ouvrage ;

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES pour le Musée et la boutique du 01/02/2023 au 31/01/2024			
Objet	**Libellés**	**Février 2023**	
Boutique Musée de la Coutellerie			
	- Librairie		
Ancien intitulé	Des couteaux et des hommes		
Nouvel intitulé	Grands maîtres du couteau	**29,95**	

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_10-DE

Ville de Thiers

C.M. 25.04.2023
- N° 9 –

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Fixe** les tarifs applicables à partir du 1er mai 2023;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_10-DE